



SAGE : Elorn
Bassin versant : Elorn
Rivière : Elorn
Commune : La Roche-Maurice
Lieu-dit : Kerigeant



Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la compétence Gestion des milieux aquatiques (GEMA) déléguée au Syndicat de bassin de l'Elorn par la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD).

Durée des travaux : 3 semaines du 10 septembre au 3 octobre 2025.

Objectif :

Restaurer la continuité écologique de la rivière. C'est-à-dire, permettre la circulation de la faune aquatique et des poissons migrateurs (saumons, truites, anguilles, aloses) et l'évacuation des sédiments vers l'aval.

Problématique :

Le seuil de l'ancien Moulin de Kerigeant, long de 35 m, large de 4 m et haut de 1 m, barrait la rivière sur toute sa largeur à l'exception d'un vannage en rive droite par lequel l'eau passait en exclusivité en moyennes et basses eaux.

Il constituait ainsi un obstacle à la continuité écologique de la rivière, malgré 2 passes à poissons rudimentaires, et était le premier obstacle sur la rivière depuis l'estuaire.

Travaux réalisés :

Suppression d'une partie du seuil de répartition des eaux entre l'Elorn et le bief de l'ancien Moulin de Kerigeant et d'un 2^{ème} seuil, plus rustique, situé 20 m en amont du seuil principal.

Réutilisation des pierres du seuil et des sédiments accumulés contre celui-ci pour reconstituer les berges et, ainsi, ramener la rivière à sa largeur moyenne d'une quinzaine de mètres (plus de 30 m au niveau du seuil avant travaux).

Création de radiers de blocage du profil en long de la rivière à la place des seuils.

Pendant les travaux, un grand batardeau souple d'une soixantaine de mètres de long a été installé en travers de l'Elorn en amont du seuil pour dévier la rivière par le bief du moulin et ainsi pouvoir travailler quasiment à sec et éviter tout impact sur la rivière et la prise d'eau potable de Pont ar bled en aval.

A la fin de travaux, le site a été remis en état et les berges reconstituées vont être enherbées et plantées au cours de l'automne pour favoriser leur maintien par le système racinaire des plantes.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Loussot TP, avec l'accord du propriétaire du moulin et du seuil, et des propriétaires des parcelles traversées.

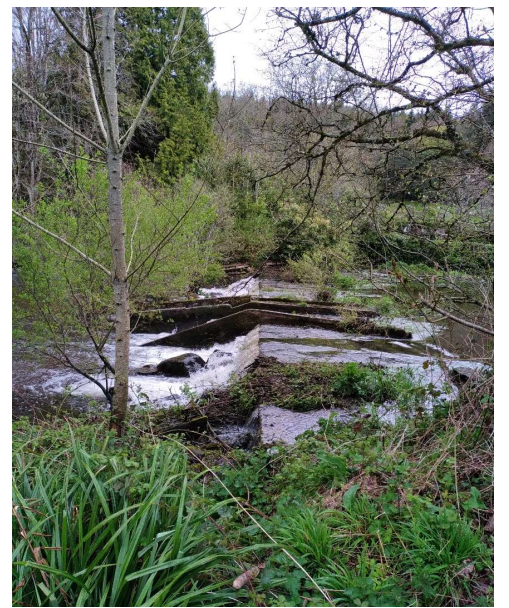
Ils ont été suivis par les services de l'Etat (DDTM et OFB), la Mairie de La Roche-Maurice, la CAPLD, l'AAPPMA de l'Elorn et le Syndicat de bassin de l'Elorn.

Coût des travaux : près de 80 000 €.

Avec la participation financière de :



Avant travaux :



Après travaux :

